Nations Unies

S/PV.6727



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6727e séance

Mercredi 29 février 2012, à 10 h 20
New York

Président :	M. Menan	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Piraterie dans le golfe de Guinée

Lettre datée du 18 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/45)

12-24693 (F)





La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Piraterie dans le golfe de Guinée

Lettre datée du 18 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/45)

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Bénin à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/122, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Bénin, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, l'Inde, le Maroc et le Togo.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/45, qui contient une lettre datée du 18 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport de la mission d'évaluation des Nations Unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2039 (2012).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.